



Municipalité
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 04/2019

concernant une demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 209'998.15 TTC pour l'aménagement du Parc central (dit Parc Marguerite), la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Différents éléments ajoutés ou modifiés ont généré des coûts supplémentaires depuis la demande de crédit initiale, comme présenté lors de la séance du Conseil communal du 28 mars 2018, soit :

- ajout du terrain de pétanque (demandé par le Conseil),
- modification du revêtement du terrain multisport et de la piste de course : utilisation de *Tartan* (exigé par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS),
- modification du revêtement de deux des trois places de jeux : ce changement a rendu ces espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2. SITUATION FINANCIÈRE

Le décompte final a été établi avec les montants suivants :

		Préavis HT	Préavis TTC	Décompte final TTC
1	Génie civil	343'600.00	371'088.00	469'998.65
2	Réfection des pavés du trottoir	20'000.00	21'600.00	
3	Jeux	250'700.00	270'756.00	267'275.15
4	Montage des jeux et sols souples	153'800.00	166'104.00	265'263.40
5	Sols sportifs	140'400.00	151'632.00	264'141.40
6	Plantations et ensemencements	131'900.00	142'452.00	113'634.15
7	Système d'arrosage	115'800.00	125'064.00	104'488.15
8	Éclairage public	35'900.00	38'772.00	40'294.75
9	Honoraires	57'600.00	62'208.00	62'035.20
10	Travaux géométriques	2'000.00	2'160.00	2'160.00
11	Divers et imprévus	59'400.00	64'164.00	36'707.30
	TVA	104'900.00	inclus	
	Totaux	1'416'000.00	1'416'000.00	1'625'998.15
	Dépassement		+ 15 %	+209'998.15

Le poste divers et imprévu a couvert les éléments suivants :

• Suivi du projet (complément)	19'755.10
• Drainage supplémentaire dû à la nature du terrain	14'577.00
• Assurance de chantier	1'625.20
• Frais d'autorisation de construire	750.00

Justification du dépassement

Les différentes demandes supplémentaires ont eu les impacts suivants sur les coûts :

• Ajout du terrain de pétanque	+ 20'000.00
• Plus-value pour sols adaptés aux handicapés	+ 99'159.00
• Plus-value pour revêtement <i>Tartan</i> sur terrain multisports	+ 114'573.00

Soit un total de 233'732.00.

Il en résulte que, une fois les demandes supplémentaires déduites, les coûts de réalisation du projet sont inférieurs au montant du préavis.

3. DECISION

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 4 février 2019, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu	le préavis municipal 04/2019,
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu	les rapports des Commissions des constructions et des finances,
Décide	d'accepter le préavis no 04/2019 et d'accorder une demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 209'998.15 TTC pour l'aménagement du Parc central (dit Parc Marguerite), la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny.

Commugny, le 04 février 2019

Le Municipal responsable : Yves Hermanjat

Au nom de la Municipalité

la syndique

la secrétaire

O. Decré

N. Sereno-Régis